Jeu de la Forêt

Pour jouer au jeu de la forêt, il faut commencer par se procurer deux dés et des pions (un par joueur). Comme dans un jeu de l'oie normal, le suspense reste entier jusqu'au bout.
Certaines cases vous favorisent, d'autres vous pénalisent. A vous de découvrir pourquoi, et rappelez-vous de ces actions lorsque vous allez en forêt.

REGLE DU JEU

Les joueurs jettent deux dés et avancent sur le chemin, à raison d'une case par point. Quand ils arrrivent sur une case REUNION, ils rejouent une fois.
Quand ils arrivent sur une case marquée d'une pastille rouge, ils doivent consulter la règle du jeu.

- 5 Tu fais du feu au pied d'un arbre, ce qui va le faire mourir. Tu reviens en 2.
- 10 Tu jettes les détritus s'il y a une poubelle ou, mieux, tu les ramènes chez toi. Tu avances en 12
- 14 Tu jettes ce qui t'embarrasse dans la nature. Tu retournes en 11.
- 21 Tu plantes une espèce envahissante. Retourne en 19.
- 23 Tu apprends à reconnaître les plantes. Avance en 25.
- 25 Tu n'acceptes pas le commerce des plantes rares. Tu avances de 5 cases.
- 28 Tu attrapes un papillon en voie de disparition. Retourne en 23.
- 33 Tu fais attention à ne pas abîmer les jeunes arbres. Avance en 39.
- 38 Faire de la moto en forêt est interdit. Ça abîme le sol et ça fait du bruit. Reviens en 34.
- 41 Tu ramènes de voyage de nombreuses plantes pour ta collection. Attention, certaines peuvent se révéler dangereuses pour l'environnement. Attends un tour.
- 46 Tu abîmes les arbres. Retourne en 43.
- 50 Tu apprends à observer les oiseaux en respectant leur tranquillité. Avance de 4 cases.
- 55 Prison : tu as coupé des arbres sans autorisation. C'est très grave. Reste en prison jusquà ce que tu joues un total de 6 pour les 2 dés.
- 59 Tu mets le feu à la forêt. Retourne en prison jusqu'à ce que tu joues un total de 6.

Celui qui arrive à la case 63 avec trop de points recule d'autant de cases qu'il a marqué de points en trop. Il devra y entrer avec le nombre exact de points.

Bruno DESAÏFRES / BAND'DECIDES
Conception ONF - NID-Ste-Clotilde - 71 B 10

A L'ÉCOLE DE LA FORÊT

Cellule LOcale pour l'Environnement
Préfecture
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
RÉUNION
REGION REUNION
Conseil GÉNÉRAL DE LA RÉUNION